

## COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 novembre 2018 à 20h30 Salle des fêtes de Nods

L'an 2018, le 08 novembre à 20h30, le conseil municipal de la commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 02 novembre 2018 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nods.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : Marie ARBELET KAUFFMANN, BERTIN François, BERTIN Philippe, BOLE Bernard, CACHOD Fabrice, CHANEZ Raphaël, CHANUDET Jean-Marie, COLISSON Jérôme qui donne procuration à Romain PHILIPPE, COULOT Jean-Pierre, DROZ Christophe, FAIVRE COURTOT Clarisse, GAUDUMET Mickaël, HANRIOT Brice, HUMBERT Alain, JOUFFROY Hervé, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MERCIER Nicolas, MOUROT Denis, MOUROT Patrick, MOUROT Stéphanie, ROULLOT Aurélie, VOUILLOT Jean-Pierre, VOUILLOT Véronique.

Effectif présent : 28 Suffrages exprimés : 29

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

Le Maire propose à ce que soient rajoutés à l'ordre du jour les sujets suivants : convention avec le SYDED, emprunt pour l'achat de la maison pour personnes âgées, devis pour l'ameublement de la MSAP, désignation de l' élu en charge de la commission de révision des listes électorales.

#### 1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 11/10/2018 est approuvé à l'unanimité.

#### 2/ Finances.

##### A/Budget assainissement : décision modificative.

Le maire expose au conseil qu'afin d'alimenter une ligne budgétaire insuffisamment budgétisée il convient d'ouvrir des crédits et de passer l'écriture suivante :

Chap. 16 DEP FONCT (emprunt capital) : 1 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

##### B/Budget forêts : décision modificative.

Le maire expose au conseil que afin de régulariser une écriture mal paramétrée sur le logiciel de comptabilité et d'équilibrer la section d'investissement sur le budget forêts, il convient de passer les écritures suivantes :

Chap. 023 DEP FONCT. : 167 004.40

Chap.021 REC INV. : 167 004.40

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

##### C/Emprunt pour l'achat de la maison pour personnes âgées.

Suite à la décision d'acquérir le bien immobilier situé sur la parcelle ZL 118 afin d'y aménager une maison de repos pour personnes âgées, il a décidé de souscrire un emprunt de 240 000 €. Après étude des offres le maire propose au conseil de retenir celle de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté dans les conditions suivantes :

Montant : 240 000 euros

Durée : 8 ans

Taux fixe annuel de 0.90 %

Total intérêts : 7 725 euros

Amortissement constant du capital

Date de versement des fonds : 15/12/2018

Date de première échéance : 05/03/2019

Date de deuxième échéance : 05/01/2020, les échéances suivantes le 05 janvier de chaque année

Frais de dossier : 0.10 % déduit du premier déblocage des fonds.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

##### D/ Participation financière pour la scolarisation d'un enfant dans une ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire, classe primaire) :

Dans le cadre de l'inscription d'un enfant dans une ULIS, la loi précise que cette dépense est à la charge de la commune de résidence. Une demande de participation financière va donc être faite par la commune de Valdahon pour un enfant de la commune déléguée de Nods (le montant de 2017 était de 404.64 €).

### **3/ Patrimoine bâti.**

#### **A/ Achat d'une maison pour personnes âgées :**

Le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement d'une maison de village en appartements pour personnes âgées évoqué lors des conseils précédents. Après avoir rencontré les propriétaires du bien situé sur la parcelle ZL 118, et après négociations, le prix de vente de la maison a été fixé à 235 000 €. L'estimation du service des domaines de la DDFIP effectuée ce jour, a confirmé la validité de cette offre.

#### **B/ Devis divers pour travaux.**

Après étude des devis par la commission patrimoine bâti, le maire propose au conseil de valider les travaux suivants :

- Travaux de zinguerie sur la mairie de Vanclans pour un montant 9 696 € H, Ets Simon.
- Travaux de zinguerie sur la mairie d'Athose pour un montant de 5 633 € HT, Ets Simon.
- La réfection du mur du cimetière de Chasnans pour un montant de 6 514 € HT, Ets BTT.
- Le remplacement des convecteurs des appartements de Rantechaux pour 5 710 € HT, Ets Ballanche.

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

#### **C/ Plan de financement prévisionnel des travaux dans le bâtiment communal à Rantechaux.**

Le Maire propose au conseil, que dans le cadre de l'aménagement du bâtiment communal à usage locatif à Rantechaux, de prendre une décision de principe concernant le plan prévisionnel financier de travaux dont le montant total HT s'élève à 328 778.77 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

**D/ Divers :** Les clés d'un appartement en location à Rantechaux ont été récupérées suite au départ des locataires. Un travail de nettoyage et de rafraîchissement est à prévoir afin de remettre ce logement en location.

### **4/ Voirie : travaux d'investissement 2019.**

- **Travaux de voirie et demande de subvention DETR.**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de rénovation de la voirie communale pour 2019. Le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Etat.

Montant estimé des opérations : 101 692 € euros H.T soit 122 030.4 € TTC

Plan de financement : Fonds libres 50 846 € HT, Subventions (50 %) : 50 846 € HT

- **Travaux de voirie et demande de subvention DETR : voirie communale HautePierre le Chatelet.**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de rénovation de la voirie communale pour 2019 (voirie communale d'HautePierre le Chatelet). Projet couplé avec le changement de conduite d'eau potable rue Emile Lonchamp prévue par le SIEHL. Le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Etat.

Montant estimé de l'opération : 18 375 € euros H.T soit 22 050 € TTC ;

Plan de financement : Fonds libres 9 187.5 € HT ; Subventions (50 %) : 9 187.5 € HT

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les projets présentés.

- **Travaux de voirie et demande de subvention au Conseil Départemental (chemins ruraux).**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux de rénovation des chemins ruraux pour 2019. Le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière du Conseil Département du Doubs.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à réaliser en 2019 les travaux dont le montant estimé de l'opération s'élève à 49 910 € euros H.T soit 59 892 € TTC ;

De solliciter le concours du département du Doubs ; Adopte le dossier de demande de subvention ;

Accepte de prendre en charge la partie résiduelle des travaux et se prononce sur le plan de financement suivant : Fonds libres : 34 937 € HT ; Subventions (30 %) : 14 973. € HT

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières relatives à cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

## **5/ Foncier.**

### **A/ Vente d'un terrain sur la commune déléguée de Rantechaux.**

Sur proposition du maire déléguée de Rantechaux, le maire propose au conseil de vendre la parcelle cadastrée C 112, d'une surface de 791 m<sup>2</sup>, au tarif défini au dernier conseil soit 60 € le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 47 460 € à monsieur et madame GUYOT Bernard de Rantechaux.

Afin de préserver les caractéristiques patrimoniales du village de Rantechaux, le projet de construction de Monsieur et Madame GUYOT, notamment son architecture et l'aménagement paysager devra être validé par la commission urbanisme et le conseil municipal avant dépôt du permis de construire.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières relatives à cette opération et à signer tout document s'y rapportant. Thierry DEFONTAINE ne prend pas part au vote.

### **B/ Mise à disposition d'un terrain à « La Baraque ».**

Dans le cadre de la mise en place d'un verger sur 13 ares, par une habitante de Vernierfontaine, au lieu-dit « La Baraque » une convention de mise à disposition temporaire, via la SAFER, d'un an, reconductible, est en cours.

## **6/ Social : convention avec IRTS (établissement d'un diagnostic territorial en vue de la réalisation de la maison pour personnes âgées).**

Dans le cadre de l'aménagement de la future maison pour personnes âgées, le Maire propose au conseil de passer une convention avec l'IRTS (établissement d'un diagnostic territorial dans le but de la création d'une maison pour personnes âgées). Leur travail consistera, en plus du travail d'enquêtes, à effectuer une analyse permettant d'avoir un diagnostic de la situation et d'émettre des propositions à la commune. Le coût de cette convention : de 1 500 à 2 000 €. Une restitution des travaux aura lieu à l'issue en termes de type de logement, de services apportés...

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

## **7/ MSAP : attribution des marchés pour le mobilier.**

Dans le cadre de l'équipement en mobilier de la MSAP, et après consultation et étude des différentes devis reçus, le Maire propose de retenir les offres suivantes :

- Salles de réunion + accueil : Ets BRUNNER, 25 073,08 € HT
- Bureaux : Ets ERGOS, 19 547.81 € HT
- Bibliothèque : Ets DPC, 21 351.70 € HT
- Micro-crèche : Ets MATHOU, 13 924 € HT

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

## **8/ SYDED.**

Le Maire expose au conseil que le SYDED (via un groupement d'achat) propose des achats groupés d'énergie en gaz naturel et électricité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée de 2 à 3 ans. En effet, depuis 2016, les opérateurs publics ont l'obligation de mettre en concurrence leurs fournisseurs d'électricité » pour les contrats d'une puissance supérieure à 36 kVA (ancien tarifs jaune et verts). Pour les contrats inférieurs à 36 kVA, ils font désormais l'objet d'une mise en concurrence facultative. L'adhésion des structures doit être effective avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce groupement permet de simplifier pour la commune les procédures de mise en concurrence en les déléguant au groupement d'achat, de bénéficier de tarifs à priori intéressants en minimisant les coûts d'adhésion et de pouvoir obtenir des garanties sur l'accès aux énergies renouvelables.

Après délibération, le conseil décide à la majorité moins 2 abstentions d'adhérer à ce groupement d'achat via le SYDED avec l'option énergie renouvelable.

## **9/ Vie associative.**

Stéphane GIRET rappelle au conseil que la création d'un poulailler partagé sur la commune déléguée de Nods est à l'étude. D'autres poulaillers partagés ont été visités. Environ 10 familles seraient intéressées pour participer à la gestion de celui-ci qui serait localisé dans la parcelle acquise pour le projet « habitat personnes âgées ».

Après délibération le conseil adopte, à la majorité moins 2 voix contre, cette proposition.

## **10/ Répertoire électoral unique – commission de contrôle.**

La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et

permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Elle entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les commissions administratives sont supprimées et des commissions de contrôle sont créées par la loi. Elles sont composées d'un conseiller municipal de la commune (ni maire, ni adjoint), d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du tribunal de grande instance. Nathalie SACCOMANI accepte cette mission.

Le maire rappelle néanmoins au conseil que le principe d'une sous-commission par commune déléguée est maintenu.

#### **11/ Questions diverses.**

- Le Maire fait part au conseil d'une demande du GAEC de La Paule de Rantechaux, afin de pouvoir entreprendre, à leurs frais, sur la commune déléguée de Vanclans des travaux sur le chemin communal de la parcelle ZD 65, dans le but de pouvoir accéder plus facilement à leur parcelle n° C 98 « Les Champs Martin ». Le conseil donne une réponse favorable à cette requête.
- Un recensement de la population aura lieu en février 2019. Quatre agents recenseurs seront recrutés. Un appel à candidature va être lancé.
- Le recrutement d'un chef d'équipe technique est actuellement en cours. Les entretiens se poursuivent. '

Fin de la séance à 22h25.

Le Maire

Pierre-François BERNARD

